## **Budget: l'opposition demande des comptes**

## La décision du tribunal administratif continue de faire des vagues. La tenue d'un conseil municipal extraordinaire est demandée.

En 2003, 2004 et 2005, la ville de Laval a imputé au budget annexe d'assainissement les sommes correspondant à la réalisation de bassins d'orage. Or, ces dépenses auraient dû figurer au budget général. Alerté par le citoyen et ancien élu Claude Martin, le tribunal administratif de Nantes a, de fait, annulé ces délibérations (lire *Ouest-France* d'hier et de mercredi).

« Les budgets de ces trois exercices sont désormais considérés comme n'ayant jamais été adoptés, ce qui est exceptionnel », observe Guillaume Garot, le fer de lance de l'opposition municipale. Une opposition qui, dès 2002, « avait alerté François d'Aubert sur ce point ». Et aujourd'hui, « c'est toute la gestion financière du maire que le juge sanctionne ».

Que peut-il se passer maintenant · « François d'Aubert, qui a mis la ville dans l'illégalité, va devoir présenter les trois budgets corrigés. » Ses opposants demandent à ce qu'il s'explique lors d'un conseil municipal extraordinaire, « sur ces budgets mais aussi ceux à venir ». Cette séance exceptionnelle serait l'occasion d'un débat et, pour Guillaume Garot, de dénoncer ce qu'il estime être « une manipulation budgétaire. En effet, Laval étant « au taquet » au niveau de son endettement, il lui fallait trouver comment financer les réalisations inscrites à son budget ». C'est pourquoi la majorité municipale, toujours selon l'élu socialiste, aurait procédé à ce report d'investissement d'un budget à l'autre.

Dans ce dossier, conclut-il, « François d'Aubert n'a pas respecté cette distinction fondamentale : le budget général est financé par l'impôt et l'emprunt, et donc par le contribuable ; les budgets annexes comme l'eau, l'assainissement ou les cantines, le sont par ceux qui les utilisent, donc par les usagers ».

Yvan DUVIVIER.